Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 049-200054385-20251218-DCM_2025_203-DE

SÈVREMOINE

Conseil municipal de Sèvremoine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

Nombre de membres du Conseil municipal : 64
Nombre de Conseillers municipaux présents : 36
Date de la convocation : vendredi 12 décembre 2025
Délibération n° : DCM_2025_203
Matière 9.4

Le jeudi 18 décembre deux mille vingt-cinq, à 20 h 00, le Conseil municipal de Sèvremoine, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à la Renaudière, Espace Renaudin, allée de la Riverette, sous la présidence de Didier Huchon, Maire.

Conseillers municipaux présents :

(36) Anne-Marie Avy, Céline Bonnin, Cédric Bouttier, Georges Brunetière, Richard Cesbron, Cyrille Chiron, André Chouteau, Eric Chouteau, Jean-Michel Coiffard, Aglaé De Beauregard, Sébastien Dessein, Pierre Devêche, Sylvie Dupin de la Guériviere, Christelle Dupuis, Cécile Fleurance, Jean-Marie Frouin, Geneviève Gaillard, Stéphane Gandon, Claudine Gossart, Chantal Gourdon, Cécile Grelaud, Sabrina Guimbretière, Marianne Guinebretière, Christine Hamard, Didier Huchon, Colette Landreau, Benoît Martin, Jean-Louis Martin, Isabelle Mériau, Chantal Moreau, Paul Nerrière, Alain Pensivy, Marie-Annick Renoul, Christian Rousselot, Thierry Rousselot et Jérôme Zawadzki.

Conseillers municipaux absents n'ayant pas donné de délégation de vote :

(23) Philippe Bâcle, Gaëtan Barreau, Guillaume Benoist, Claude Brel, Aurélie Brunet, Alexandre Brugerolle de Fraissinette, Stéphane Buron, Elisabeth Caillaud, Guillaume Fillaudeau, Caroline Fonteneau, Christian Gaborit, Vincent Guillet, Emmanuel Guilloteau, Lydie Jobard, Mathieu Leray, Isabelle Maret, Quentin Mayet, Sébastien Mazan, Virginie Neau, Tiffany Portemann, Joris Raflegeau, Claire Steinbach et Jean-Luc Tilleau.

Conseillers municipaux absents ayant donné une délégation de vote : (5)

Claire Baubry	Alain Pensivy
Vincent Blanchard	Aglaé De Beauregard
Catherine Brin	Claudine Gossart
Florence Poupin	Cédric Bouttier
Marina Saudreau	Chantal Gourdon

Secrétaire de séance : Georges Brunetière

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 049-200054385-20251218-DCM_2025_203-DE

MOTION DE SOUTIEN AUX SALARIÉS DU GROUPE IKKS

Rapporteur : Jean-Michel Coiffard, Adjoint à l'Economie et à l'Agriculture

EXPOSÉ DES MOTIFS

Pour rappel historique :

- L'entreprise IKKS a été créée à La Séguinière en 1987.
- Dans les années 2000, la société rejoint le groupe textile Zannier et s'installe dans la zone d'activité de la Courbière à St Macaire.
- Les années 2020-2025 connaissent une chute de l'activité. Les causes sont diverses : effet Covid 19, la guerre en Ukraine où la marque est présente, baisse du pouvoir d'achat.
- En 2024, la société connait un premier plan social. Le groupe conserve encore plus de 1100 employés, dont 350 au siège de Sèvremoine.
- Le 2 octobre 2025, IKKS est placée en redressement judiciaire.
- Le 12 décembre 2025 tribunal de Paris accepte l'offre de reprise de Santiago Cucci et Mickael Benabou.

Cette offre prévoit une réduction drastique des effectifs : seulement la moitié des 1100 salariés seront repris.

Le siège de Sèvremoine ne gardera moins d'une centaine de ses collaborateurs sur les 350 présents jusqu'alors.

Beaucoup de ces employés habitent notre commune et les communes environnantes. Nous avons rencontré leurs représentants à l'hôtel de ville de Sèvremoine le mardi 16 décembre 2025.

Ils regrettent que ce redressement intervienne un an seulement après le plan social de 2024, qui fut déjà une épreuve pour les salariés, mais qui n'a pas donné l'occasion de construire une stratégie profitable.

Cet évènement de la vie économique de notre commune n'est une surprise en réalité ni pour les observateurs, ni pour les salariés que nous avons rencontrés. IKKS n'est pas la seule marque textile à souffrir, la concurrence est féroce, le commerce en ligne prend une part de marché croissante. L'offre asiatique, caractérisée par une création et un renouvellement ultra rapide des modèles, des prix imbattables, des délais de livraison de plus en plus performants écrase les prix et les marges.

Elle laisse peu de chance aux fournisseurs européens historiques, même si ceux-ci ne fabriquent plus en Europe depuis longtemps. La course contre des concurrents qui n'ont pas les mêmes valeurs, dans des pays qui sont loin de nos systèmes sociaux, n'est pas équilibrée. Espérons qu'elle n'est pas perdue.

Vous le savez, ça n'est pas le premier choc économique que connait notre territoire. Notre territoire a su, à chacun de ces évènements malheureux, faire preuve de résilience, pour trouver d'autres ressorts économiques en proposant de nouveaux types d'emplois aux salariés licenciés.

Malgré les turbulences, nos concitoyens ont pu rester au pays et le taux de chômage de notre territoire est toujours resté au-dessous de beaucoup d'autres régions de France. On peut même dire que grâce à un tissu économique bien plus diversifié qu'il y a 30 ou 40 ans, notre économie est plus robuste qu'elle ne l'était à l'époque de la chaussure.

Les repreneurs de la société IKKS se sont engagés dans leur offre à financer l'accompagnement des salariés qui vont quitter l'entreprise : formation, mobilité ou création d'entreprise. Une cellule a été créée pour une durée d'1 an avec un volet d'accompagnement psychologique.

Les collectivités, Mauges Communauté et Sèvremoine, s'engagent à accompagner la démarche notamment par la mise en relation des nombreux employeurs du territoire avec les candidats répondant à leurs attentes.

A cet effet, 2 évènements majeurs organisé par Mauges Communauté se tiendront à Sèvremoine le 22 janvier 2026 puis à Beaupréau le 5 mars 2026 « Les Rendez-vous de l'emploi », pour mettre en contact les entreprises et les candidats.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 049-200054385-20251218-DCM_2025_203-DE

Les employeurs de Sèvremoine et des Mauges seront sensibilisés particulièrement à la situation d'IKKS pour être présents espérons-le en grand nombre à cette occasion. 19 entreprises sont déjà inscrites pour l'évènement du 22 janvier 2026 à Sèvremoine.

Considérant l'attachement historique du territoire à l'activité industrielle et tertiaire locale, ainsi qu'aux emplois qui y sont implantés depuis de nombreuses années,

Considérant que les salariés concernés ont contribué, par leur travail et leur engagement, au développement et à la notoriété du groupe IKKS,

Le Conseil municipal de Sèvremoine exprime sa profonde solidarité et son soutien plein et entier aux salariés licenciés du siège de St Macaire en Mauges.

Nous mettrons tout en œuvre pour que ces professionnels engagés restent sur notre territoire et apportent bientôt à d'autres entreprises locales leurs compétences et savoir-faire.

Nous demandons à la direction du groupe IKKS et à ses repreneurs de faire preuve de responsabilité sociale, en privilégiant toutes les solutions possibles permettant de limiter les suppressions d'emplois et d'accompagner dignement les salariés concernés.

Nous souhaitons que l'ensemble des dispositifs d'accompagnement, de reclassement et de formation soient mobilisés de manière renforcée pour les salariés licenciés.

Nous affirmons notre détermination quant à l'avenir de l'emploi et de l'activité économique sur le territoire de Sèvremoine et plus largement des Mauges.

En cette période de fêtes de fin d'année, les élus du Conseil municipal de Sèvremoine ont une pensée particulière pour celles et ceux qui sont contraints de quitter la société IKKS. Ils font preuve d'une grande dignité, regardent devant eux plutôt que de se réfugier dans des reproches et des complaintes stériles, c'est souvent ainsi que se manifeste collectivement « l'état d'esprit » des Mauges.

Le Conseil municipal de Sèvremoine transmettra la présente motion :
- À la direction du groupe IKKS,
- Aux représentants des salariés,
- Aux services de l'État,
- Aux parlementaires,
- Aux élus départementaux et régionaux,
- Aux élus de Mauges Communauté.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Votants	Pour	Contre	Abstention
41	41	0	0

- **VALIDE** la motion de soutien au groupe IKKS telle que présentée.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à transmettre ladite motion de soutien aux destinataires mentionnés ci-dessus.

Copie certifiée conforme au registre dument signé.

Pour le Maire et par délégation :

COMMUNE DE SÈVREMOINE Maine-et-Loire

Signé électroniquement par : Anne Pithon
Date de signature : 19/12/2025
Qualité : Sèvremoine - DGS

Anne Pithon
Directrice générale des services